

## Ordre du Jour

### 1. Exeat

### 2. 2<sup>nd</sup>e phase du mouvement 2013

## Exeat

172 demandes d'exeat. 62 sur des motifs particuliers (médicaux et/ou sociaux). 32 accordés par la CAPD précédente (12 priorités et 20 CAPD). 20 demandes motivées par des questions sociales.

60 ETP de contractuels sont accordés à l'Oise afin d'équilibrer la situation de l'académie (entre le département de l'Oise et de la Somme). Mais pas de certitude du côté des personnels sur leur volonté d'être contractuels à partir de la rentrée 2013 et sur quel taux horaire.

### La DASEN propose d'accorder les exeat suivant :

- au moins deux années de séparation et des enfants :

4 exeat accordés.

- au titre des raisons médicales :

5 exeat accordés

Le SNUipp intervient sur les dossiers d'ineat qui n'arrivent pas dans les autres départements.

Le médecin de prévention intervient en disant que le patient est le propriétaire de son dossier médical. Les services transmettent les avis du Dr Porcher, mais pas les dossiers médicaux. La DASEN indique que le médecin n'a pas à contacter personnellement son homologue du département demandé. Il n'y a pas de transmission systématique.

Tous les départements ont reçu l'avis du médecin de prévention de l'Oise. Il peut avoir volonté du département demandé de ne pas présenter les dossiers médicaux.

### Situations médicales :

La DASEN a été contactée par le DASEN de la Somme qui propose d'intégrer dans la Somme 2 collègues

**3 propositions faites par le DASEN de la SOMME en échange de 3 PES qui seront T1 :**

**Une proposition d'échange avec l'Aisne : un collègue PES rentrera uniquement en échange d'un collègue PES**

Le SNUipp s'oppose à cet échange, les échanges doivent se faire au barème et pas en fonction de l'AGS.

**Vote sur cet échange :**

10 pour (l'administration) ; 10 contre (unanimité syndicale)

**2 collègues ont obtenu leur ineat et quittent le département.**

La DASEN accorde 4 exeats au barème (supérieur à 600 points).

### **3 transferts de PES 2013 :**

2 demandes de PES recrutés dans l'Aisne qui souhaitent l'Oise.

Il y avait 4 demandes de PES recrutés dans l'Oise qui souhaitent l'Aisne.

Les DASEN proposent de prendre en compte le nombre d'enfant et l'âge des PES pour les 2 PES.

### **2 candidats de l'Oise vers la Somme.**

### **1 candidat de la Somme vers l'Oise.**

## **2<sup>nde</sup> phase du mouvement 2013**

1341 participants à la première phase. 527 personnels ont été nommés à la première phase.

281 personnels ont participé à la 2<sup>nde</sup> phase.

42% de nommés à la seconde phase. 58% restent sans poste.

La date du groupe de travail sur la phase d'ajustement du mouvement sera le jeudi 29 août 2013.

Les collègues non nommés le seront à partir de leurs vœux sur zone géographique élargie.

### **TAUX de SATISFACTION À LA SECONDE PHASE DU MOUVEMENT:**

<u>Vœu n°1</u>	<u>Vœu n°2</u>	<u>Vœu n°3</u>	<u>Vœu n°4</u>	<u>Vœu n°5</u>	<u>Vœu n°6 à</u> <u>10</u>	<u>Vœu n°11</u> <u>à 15</u>	<u>Vœu n°16</u> <u>à 21</u>	<u>Vœu n°22</u> <u>à 25</u>	<u>Vœu</u> <u>n°26 à 30</u>
33%	11%	5%	8%	7,6%	20%	7,6%	4,2%	1,22%	1,7%

### **- Affectation - nomination des TRS :**

*Le SNUipp-FSU regrette de ne pas pouvoir effectuer son travail de délégué des personnels sans avoir la liste des vœux des TRS. Le SNUipp est également intervenu sur le mode de nomination de certains TRS qui ne s'est pas fait au barème ainsi que sur la situation des TRS nommé sur une école à 4,5 jours ; seule de la circonscription. Selon l'administration : s'il n'y a pas de retour à la semaine de 4 jours dans les écoles concernées, les services trouveront un ou des compléments au montage TRS sur la circonscription.*

### **- Demandes de délégation :**

*Le SNUipp demande la transmission des avis des commissions sur l'attribution des postes spécifique.*

### **Échanges de postes**

Pas de problèmes particuliers. Les collègues qui souhaitent « échanger » de poste sous la forme d'une délégation ont l'autorisation.

### **Délégations**

*Le SNUipp est intervenu sur les demandes de délégation de collègues non titulaires d'un poste avant la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement et qui ont été nommé sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé mais qui leur a été attribué au travers de l'obligation de candidater sur un vœu géographique.*

Le SNUipp intervient sur l'affectation des collègues sur zone géographique et qui font une demande de délégation demandant à ce qu'elle soit accordée.

### **- Direction d'école « 2 classes et plus »**

*Le SNUipp observe l'attribution d'une direction d'école qui n'est pas apparue vacante lors de la 2<sup>nde</sup> phase du mouvement. Les services publieront une liste des directions vacante et feront appel à la liste d'aptitude « 2 classes et plus ».*

### **- Postes bloqués pour les PES :**

Le SNUipp demande la communication de la liste des postes bloqués et intervient sur la frustration de collègues qui ont participé au mouvement sur un poste de direction et voient ces directions bloquées.

Les 160 PES seront abondés d'un certain nombre de PES en situation de renouvellement de stage. Certains supports de direction seront bloqués pour des PES. La direction ne sera pas assurée par le PES, mais par des collègues des écoles. Les services ont travaillé en lien avec les inspecteurs et les équipes afin d'éviter des soucis. Les 160 PES seront informés de leur affectation, au plus tard vendredi.

#### **- Temps partiels des collègues ZIL :**

Les rompus de temps partiels de ZIL permettront de compléter les services des enseignants qui n'ont pas un service complet.

#### **- Postes de contractuels**

60 ETP pour 180 personnels potentiels (à 1/3 temps). 120 supports de direction ont été bloqués. Mais en attente du choix des admissibles déchargés de leurs obligations universitaires (ayant un M2).

L'IEN a annoncé la pré inscription de 55 étudiants en M2.

Le SNUipp est intervenu sur l'affectation des futurs collègues en M2 qui suivraient leur formation à l'IUFM d'Amiens. Le SNUipp est intervenu pour exiger le maintien de collègues sur les sites départementaux.

#### **- Délégation dans l'ASH :**

1 accord.

## **Questions diverses**

### **1. Temps partiel sur autorisation**

6 recours de demande de temps partiel. La DASEN propose d'accorder les situations reconnues médicalement : 2 collègues auront un accord sur leur demande de temps partiel

### **2. Renouvellement des contrats CUI : modalités de reconduction**

2097 postes de CUI 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré dans l'académie. **890** dans l'Oise (+320 par rapport à 2012-2013)

*321 pour l'aide administrative et aide scolaire*

*569 pour le handicap*

Au 30 juin, 25 contrats en cours n'ont pas pu être renouvelés.

Le SNUipp/FSU souhaite avoir les demandes d'implantation des emplois d'aide administrative.

### **3. État du non remplacement en juin**

Il nous sera communiqué.

### **4. Hors-classe : combien de possibilité de départ en plus et contact des collègues**

La DASEN attend les éléments du ministère.

30 accès à la hors-classe supplémentaires. Sur ces 30 nouveaux accès à la hors classe, 7 collègues avaient maintenu leur demande départ à la retraite. Ces collègues doivent être contactés afin de les informer de leur passage à la hors-classe.

### **5. Rythmes scolaires :**

**Remplaçants ZIL/Brigades :** à l'ordre du jour du conseil d'IEN du 9 juillet. Après l'identification des besoins en terme de remplaçant ZIL sur les circonscriptions.

Le SNUipp/FSU demande un cadrage départemental de l'emploi des ZIL le mercredi matin sur la base du volontariat. Pour les ZIL qui seront à 4,5 jours, leur présence dans une classe ou dans une école le mercredi matin sera décomptée. Les heures dues seront rattrapées à la fin de chaque période.

Le SNUipp/FSU intervient mettant en avant l'obligation réglementaire des ZIL qui n'est pas de 27 heures.

Les services identifieront les ZIL volontaires pour travailler à 4,5 jours. Si des personnels sont volontaires pour dépanner le mercredi, dans ce cas, ils pourront être appelés le mardi soir ou le mercredi matin : il y aura alors décompte des mercredis travaillés en fin de période.

## **Problèmes évoqués :**

- Inadéquation entre horaires de car et début des cours dans un RPI.

- Temps de récréation de l'après-midi. Le règlement type départemental indique que le temps de récréation est obligatoire pour chaque demi-journée travaillée. La DASEN l'a rappelé : il est possible d'adapter le temps de récréation. Un nouveau règlement type départemental est prévu pour la l'année scolaire 2013-2014.
- Temps des créneaux de piscine faisant que les enfants quitteraient l'école à 17h15 avec une pause méridienne de 3h15.  
Le SNUipp s'interroge sur le rôle de l'IEN et du CPC EPS dans la construction des emplois du temps et calendrier de la piscine.

**47 communes sont encore concernées et entreront dans la réforme des rythmes en 2013.**

**6. Lieu et calendrier de la formation pour les « moins de 3 ans » (lundi et mardi 2 juillet) et « plus de maîtres que de classes » (jeudi et vendredi 5 juillet)**

Le SNUipp/FSU est intervenu sur le stage du jeudi et vendredi sur un seul centre de formation à Nogent-sur-Oise, la date semble tardive dans l'année et le centre parfois éloigné des collègues concernés.

**7. Demandes de DIF**

**8. Implantation des supports pour les M2 contractuels**

120 supports de stage.